



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Jeudi 6 février 2020

Après avoir vérifié le quorum, le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Etablissement à 18h10. Il remercie les membres présents, en particulier ceux qui siègent à titre consultatif en soulignant leur présence constante aux travaux du Conseil. Il présente également Monsieur Fabrice Rousseau, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.

M. BERENGER-BOYELDIEU, Directeur Administratif et Financier (DAF), est désigné secrétaire de séance. M. BURLOTTE est désigné secrétaire adjoint de séance.

Le Proviseur indique que le Conseil d'Etablissement a fait l'objet de réunions préparatoires avec les représentants des personnels, des parents et avec les Conseillers Consulaires. Il se réjouit de ces réunions qui permettent un échange préalable concernant les points à l'ordre du jour.

Le Proviseur présente ensuite l'ordre du jour en rappelant la modification qui a été signalée aux membres en amont de la réunion :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Calendrier 2020-2021
3. Création d'un laboratoire de mathématiques au LFM
4. Sorties scolaires avec nuitées
5. Compte financier 2019
6. Droits de scolarité 2020/2021 (pas d'augmentation proposée)
7. Affaires financières
8. Contrats et conventions
9. Immobilier
10. Questions diverses

Il est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Proviseur dit qu'il a déjà noté les deux remarques de M. ETLICHER, Conseiller Consulaire. L'une consiste à modifier ses propos concernant les postes d'histoire-géographie, l'autre prend la forme d'une explicitation de la fourchette des effectifs tels qu'on peut les prévoir à l'horizon 2030.

Les phrases : « M. ETLICHER, Conseiller Consulaire, profite de cet échange pour souligner que, vu le nombre d'heures attribuées aux enseignants, on peut considérer qu'un poste aurait pu être ouvert en Histoire-Géographie. Le Proviseur précise que le lycée a préféré assurer les enseignements avec des professeurs qualifiés plutôt que faire un recrutement. »

Seront remplacées par : « M. ETLICHER, Conseiller Consulaire, profite de cet échange pour souligner que, vu le nombre d'heures attribuées aux enseignants, on peut considérer qu'un poste n'était pas pourvu en Histoire-Géographie à la rentrée. Le Proviseur précise que le lycée n'avait pas ouvert de poste

supplémentaire en histoire-géographie pour assurer les enseignements avec des professeurs qualifiés plutôt que faire un recrutement. »

La phrase : « Il ajoute que la marge de progression se situe actuellement entre 1300 et 1500 élèves »

est ajoutée après « Concernant le LFM, il rappelle que les projections actuelles se font avec une prévision à effectifs constants pour des raisons de montée de cohortes et de places. Le lycée gagnerait ainsi 50 élèves dans 11 ans. »

Ces précisions étant faites, le **procès-verbal est approuvé à l'unanimité** (17 membres avec voix délibérative/ 17 votants / 17 votes pour).

Acte : 10/2019-2020

2. Calendrier 2020-2021 :

Le Proviseur précise que le calendrier a fait l'objet d'une étude préalable en conseil des maîtres, en conseil d'école et en conseil du second degré.

Le conseil des maîtres a fait la proposition de clôturer l'année scolaire trois jours plus tôt en reportant ces jours sur les vacances d'octobre en en réduisant la durée. Le Proviseur indique que pour sa part, il est attaché à ce que les élèves, quel que soit leur niveau de formation, puissent bénéficier de vacances de deux semaines à chaque période.

Il explique ensuite qu'au vu du déséquilibre entre la première période et la deuxième dans le projet initial de calendrier, les représentants des parents au conseil du second degré ont proposé de décaler les vacances d'octobre d'une semaine. Ce faisant, la première période s'étalera sur 7,5 semaines et la deuxième sur 6,5 semaines.

Votants : 17	Pour : 15	Contre : 2	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 11/2019-2020

Annexe : calendrier scolaire 2020-2021

3. Création d'un laboratoire de mathématiques au LFM :

En s'appuyant sur le document envoyé avec la convocation, le Proviseur annonce la création d'un laboratoire de mathématiques au lycée, sur le modèle des recommandations contenues dans le rapport Villani-Torossian : 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques. Il précise qu'il s'agit de faire rayonner les mathématiques et plus largement les sciences. Pour ce faire, un lieu sera dédié au laboratoire. Il sera ouvert aux enseignants des deux degrés ainsi qu'aux élèves engagés dans un parcours scientifique. Des moyens matériels et financiers seront mis à disposition afin d'équiper le « labo » et de dégager un budget de fonctionnement, y compris la prise en charge indemnitaire de la coordination de cette action. Il indique que M. BANZET, professeur de mathématiques, assurera la coordination du laboratoire.

Il précise enfin que le soutien de l'Ambassade sera précieux pour la relation avec le centre Poncelet et pour la venue de conférenciers.

Questions :

M. ROBERT, représentant des personnels d'enseignement et d'Education, note qu'il s'agit d'une très bonne initiative et rappelle que cette idée était contenue dans le projet de pôle scientifique lors du précédent projet d'extension du lycée.

Mme CHARBONNEL, représentante des personnels d'enseignement et d'Education, demande si la course aux nombres s'inscrit dans ce projet. Il lui est répondu que oui comme le seront tous les concours, olympiades, défis, batailles et autres partenariats existants au lycée.

M. QUENELLE, représentant des parents d'élèves, demande si un budget est prévu. Le Proviseur précise qu'un budget sera alloué en équipement et en fonctionnement. Le DAF ajoute que le budget fonctionne déjà en projet.

4. Sorties scolaires avec nuitées :

Le Proviseur indique qu'il s'agit d'étudier le voyage à Bruxelles pour les 6 élèves (du CM2 à la Seconde) engagés dans l'action « Ambassadeurs en herbe » pour un montant de 350 €.

Il précise aux membres du CE que le voyage à Singapour a été annulé en raison de la décision des organisateurs de ne pas maintenir la manifestation prévue dans le contexte actuel lié au coronavirus.

Il précise également que faute de participants, les voyages à Madrid et à Casablanca ne seront pas organisés.

Questions :

M. QUENELLE demande si un règlement des voyages existe et s'il contient un point quant à l'information des parents sur le déroulement du voyage, en particulier en cas de problème. Le Proviseur répond qu'une charte des voyages existe depuis plusieurs années mais qu'il conviendrait de la reprendre pour l'actualiser. M. QUENELLE demande si les parents peuvent être associés à ce travail. Le Proviseur indique qu'il n'y voit aucun inconvénient.

Le voyage « Ambassadeurs en herbe » est ensuite soumis au vote.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 12/2019-2020

5. Compte financier 2018 (Annexe 1) :

En préambule au compte financier, le Proviseur présente le document intitulé : « tableau de bord : éléments de bilan social 2019 ». Il indique que les membres du CE pourront y trouver des données concernant les postes, l'évolution salariale et sur les données relatives aux enseignants des deux degrés, y compris en termes de congés maladie et de formation continue.

Questions :

Mr Etlicher, Conseiller Consulaire, demande s'il est possible de connaître le nombre des heures d'absences des enseignants par classes et de s'assurer de leur récupération au niveau des enseignements. Mr le Proviseur répond que cela n'apparaît pas encore mais que grâce notamment au programme Pronote cela devrait pouvoir être effectué en 2020.

M. QUENELLE demande pourquoi les absences des élèves sont comptabilisées en demi-journée ? Le proviseur rappelle que le comptage doit se faire en demi-journée mais qu'une information par heure sera ajoutée dans les bulletins des élèves.

M. QUENELLE demande comment accompagner les personnels en difficulté pour avoir un visa ? Le Proviseur rappelle que cette question reste problématique. Monsieur ETLICHER indique que la convention ne le permet pas. Monsieur le Consul Général rappelle que dans le cas de visas pour des Français le consulat n'est pas compétent.

Le Directeur Administratif et Financier fait distribuer à l'assistance les documents retraçant l'évolution comptable des 5 dernières années et présente le Compte Financier 2019.

L'exécution budgétaire 2019 a été caractérisée par un cours du rouble relativement faible (1€=72). Le budget initial 2019 avait été construit sur une parité d'un euro = 78 roubles. Des dépenses en baisse et des recettes en légère hausse ont permis un résultat plus que satisfaisant pour l'établissement cette année encore.

Les données du compte financier 2019 sont donc les suivantes :

Dépenses de fonctionnement = 7 054 543,45 € (contre 7 323 101,67 € en 2018) ;

Recettes de fonctionnement = 8 694 692,44 € (contre 8 556 557,89 € en 2018) ;

Soit un résultat de fonctionnement de = + 1 640 148,99 € (contre + 1 233 476,22 € en 2018) ;

Variation du fonds de roulement = + 961 839,66 € (contre + 1 048 674,09 € en 2018) ;

D'où un fonds de roulement au 31/12/2019 = 11 079 394,41 € (contre 10 117 554,75 € en 2018) ;

Avec un disponible sur fonds de roulement pour le projet d'extension = + 9 856 578,23 € (contre +8 854 343,03 € en 2018).

Il est rappelé que la somme 887 930,74 € a déjà été engagée (sur ledit montant disponible précité sur fond de roulement) au titre de dépenses liées à l'avancement des études et formalités du projet d'extension.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte 13/2019-2020

6. Montants des droits de scolarité pour 2018-2019 (cf. tableau en pièce jointe) :

Depuis 2015, les familles qui paient en roubles leurs écolages ont subi une hausse significative de leurs frais de scolarité, du fait d'un rouble faible. Pour l'année scolaire 2019-2020, la direction de l'établissement avait proposé une augmentation de 2%, correspondant à l'augmentation de 2 points de la TVA en Russie au 1^{er} janvier 2019 et sans tenir compte de l'inflation d'un peu moins de trois pour cent en 2018. Conformément aux engagements pris précédemment, du fait du bouclage du financement du projet d'extension du site de Milioutinski, la direction de l'établissement propose de ne pas augmenter les frais d'écolage pour l'année scolaire 2020-2021.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte 14/2019-2020

7. Questions financières :

Le DAF propose la mise en place de tarifs pour les accompagnateurs extérieurs à l'établissement pour les voyages en Russie et hors-Russie des classes primaires :

- Indemnité d'accompagnateur voyage des classes primaires d'une semaine (5 jours ouvrés) en Russie : 20 000,00 RUR/ semaine.
- Indemnité d'accompagnateur voyage d'une semaine des classes primaires (5 jours ouvrés) hors-Russie : 300,00 €/ semaine.

Il est également proposé une indemnité compensatrice pour les recrutés locaux qui accompagnent le voyage au ski des classes de 5^{ème} :

- Indemnité d'accompagnateur voyage d'une semaine du collège (5 jours ouvrés) en Russie : 8 500,00 RUR/semaine.

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte 15/2019-2020

8. Conventions et contrats :

- Convention Lycée du Parc : M. JACQUIS, proviseur adjoint, présente la convention entre le Lycée du Parc de Lyon en France et le Lycée Français de Moscou.

Les objectifs de cette coopération sont :

- découvrir le fonctionnement d'un lycée français en France ;
- faire un échange pédagogique ;
- présenter et proposer la poursuite d'étude dans ce lycée qui détient une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles.

Dates de cet échange :

A Lyon : du dimanche 15 mars 2020 au dimanche 29 mars ;

A Moscou : du dimanche 29 mars 2020 au samedi 11 avril 2020.

Les professeurs responsables de l'échange sont Mme BELIAEVA pour le LFM et Mme MILANESE pour le LP, professeur de russe. Elles échangeront leurs services lors du séjour des élèves du LP à Moscou.

Les professeurs associés sont Mme PERRY pour le LFM, Mme BALZAN pour le LP, professeurs de lettres classiques. Elles échangeront leur service lors du séjour des élèves du LFM à Lyon.

Le proviseur adjoint fait le parallèle avec le projet AEFÉ ADN qui a pour objectif un échange pédagogique à travers le réseau des lycées français du monde. Cet échange se fait en duo sur une durée d'un mois par destination.

9. Immobilier :

Le Proviseur indique que, bien que prêt à être présenté à l'expertise en vue du permis de construire, le projet immobilier connaît un blocage lié à l'autorisation du propriétaire, la Fédération de Russie. A notre connaissance, le dossier était à l'étude dans les services concernés au Ministère du Développement Economique. Il nous avait été indiqué qu'un acte de la Fédération de Russie autorisant les travaux de construction était en cours de préparation. Cependant, il apparaît clairement aujourd'hui que notre projet immobilier est désormais lié à la négociation domaniale en cours entre nos deux pays.

Le Conseiller Culturel précise que la situation s'est durcie depuis 3 ou 4 mois. Le ministère russe des affaires étrangères a fait savoir qu'il liait l'avancement des formalités du projet d'extension du LFM avec des questions immobilières concernant des biens de la Fédération de Russie en France (notamment des résidences secondaires de Mr l'Ambassadeur de Russie en France et le second centre culturel sis quai Branly à Paris). Un accord intergouvernemental est sollicité par la Russie à ce sujet qui devra concerner la totalité des 5 points immobiliers en cause dans les deux pays. Il est précisé que des négociations ont déjà débuté en ce sens et sont censées aboutir au plus tard lors de la venue de Mr le Président de la République Française à Moscou prévue pour le 9 mai 2020.

M. QUENELLE demande quelles sont les emprises françaises à Moscou ? Le COCAC répond qu'il s'agit de l'ambassade et de la résidence. Madame la COCAC Adjointe précise que ledit institut ne constitue pas une emprise diplomatique française.

M. MEGRELIS demande quel est l'état des bâtiments attenants au lycée ? Le DAF précise que ces bâtiments sont en très mauvais état et ne sont pas chauffés depuis un certain nombre d'années. Mr le proviseur déclare à ce propos que le DAF se tient à la disposition des membres du conseil qui ne connaîtraient pas encore lesdits locaux de l'extension pour leur faire visiter.

Mr Megrelis s'interrogeant par ailleurs sur la possibilité de procéder à des travaux provisoires d'aménagement dans lesdits bâtiments dans l'attente d'un déblocage de la situation diplomatique, le DAF lui répond que cela est contraire aux termes du bail de l'extension qui prévoient la nécessité d'une autorisation préalable et expresse du bailleur pour toute modification des lieux.

M. ETLICHER demande quelles sont les perspectives à moyen terme pour être en mesure d'accueillir de nouveaux élèves ? Le proviseur rappelle que les niveaux cibles pour le recrutement sont la maternelle et le CP, et que le LFM ne refuse personne à l'heure actuelle pour des considérations de manque physique de places.

Mr Burlotte, représentant des parents d'élèves, déclare présenter au conseil une motion préparée par ses soins et qui a recueilli le soutien de l'intégralité des représentants élus et présents des parents d'élèves, des enseignants et professeurs, des élèves (soit un total de dix votants), ainsi que celui des trois conseillers consulaires invités.

Le Proviseur l'invite à en donner lecture. Il l'assure ensuite que la motion sera transmise sans délai à l'Agence et au Poste Diplomatique et jointe au procès-verbal de la séance.

10. Questions diverses :

1- Questions des enseignants :

- a. Question n°1 : L'usage des NTICE n'est plus l'apanage de la technologie, toutes les matières sont concernées au quotidien. D'ailleurs nous avons évoqué le projet Voltaire lors du dernier CE... Le développement des usages et des outils informatiques induit de renforcer nos doléances et d'élever cette question au niveau prioritaire. Nous avons noté une démarche volontariste de renouvellement du matériel informatique. Et pour cela nous souhaiterions que celle-ci se poursuive dans les trois directions ci-dessous : Continuer le renouvellement et la fiabilisation du matériel : la salle -1 n'est pas efficiente en l'état tout comme le labo langue, les copieurs sont trop souvent en dysfonctionnement, les vidéoprojecteurs sont fatigués... qu'en est-il des suites du sondage ? Développer le parc/les usages : ordinateur à usage des élèves (CDI, permanence), quelle politique d'impression pour les élèves ? Augmenter les moyens humains d'accompagnement : notamment pour la maintenance de premier niveau (déblocage au quotidien des petits bugs) et l'accompagnement pédagogique (dans des établissements de la zone, des professeurs sont déchargés pour cette fonction). Quel ratio (%) de l'informatique sur les emplois techniques dans notre établissement et dans les autres établissements ?

Réponse : Le DAF rappelle qu'un effort important a été consenti sur le budget 2019, puisque plus de 100 000,00 € ont été investis sur l'année scolaire pour le renouvellement des postes informatiques à destination des élèves, mais aussi des enseignants. Un nombre important de vidéoprojecteurs ont été également achetés et sont en cours de déploiement (3 sur les 15 ont été installés par le technicien informatique, qui continue le déploiement). Il rappelle également que des investissements ont été également faits sur les serveurs. Le complément d'investissement a été budgété sur l'exercice 2020, notamment les problèmes du câblage réseau à IDF. En ce qui concerne les moyens humains,

l'établissement est contraint par le plafond d'emploi et la solution ne pourra venir que d'une externalisation partielle ou totale. Il indique que la ressource en informaticien francophone est quasiment nulle et que des choix devront être fait sur le profil retenu. En ce qui concerne la politique d'impression envers les élèves, les élèves ne doivent pas imprimer dans le lycée. Beaucoup d'élèves ayant désormais accès à une imprimante familiale, il serait paradoxal d'augmenter les impressions de documents au sein de l'établissement tout en cherchant des moyens de devenir plus écoresponsables.

- b. Question 2 : Lors du dernier CE nous avons évoqué la demande de création d'un poste d'enseignant au secondaire. Nous précisons ici des pistes de réflexion et souhaiterions connaître l'avancée de la demande.

Piste Histoire-Géo : Beaucoup d'HSA, nous pourrions consolider un poste de résident dans cette matière...

Piste Sciences : Les sciences (maths et expérimentales) sont sollicitées pour fournir des heures hors de leur matière (SNT par exemple), un poste permettrait de dégager une marge de manœuvre pour ces pratiques mais aussi pour la maintenance et l'accompagnement pédagogique des TICE (cf. question 1).

Réponse : Le Proviseur rappelle que, pour sa part, il privilégie la sécurisation des TNR et qu'il est plutôt favorable à la première proposition, à savoir la demande de création d'un poste en Histoire-Géographie. Toutefois, il est encore trop tôt pour l'envisager sans connaître l'impact de la réforme du Bac 2021 et les enseignements de spécialités.

Mr Burlotte s'interroge à ce sujet sur les dernières suppressions de postes de résidents du LFM présentées comme justifiées par un souci d'économie dans un contexte de diminution du budget total de l'AEFE de 32 millions d'euros il y a deux ans. Il rappelle que cette année le gouvernement a heureusement annoncé une hausse de 25 millions d'euros dudit budget mais que lesdits postes ne sont pas recréés pour autant à Moscou. Le COCAC répond alors qu'en vertu du plan souhaité par le Président de la République à l'horizon 2030, les 1000 postes qui seront injectés par le Ministère de l'Education Nationale le seront très majoritairement à destination des établissements partenaires et conventionnés pour accompagner la création de nouveaux établissements avec un objectif ambitieux de 750 000 élèves scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

2- Question des conseillers consulaires :

- a. Question 1 : Quelles mesures ont « déjà » été mises en place pour améliorer les résultats des élèves du LFM aux épreuves du Bac de Français. Quelles autres mesures sont attendues d'ici la fin de l'année scolaire et à partir de l'année prochaine ?

Réponse : Cette question a déjà été abordée au précédent CE tant pour les résultats que pour les remédiations mises en place. Le Proviseur informe cependant le Conseil qu'une mission de l'EEMCP2 de lettres est organisée du 12 au 14 février au bénéfice des enseignants de la discipline. Il ajoute que du 10 au 14 février, 10 enseignants du 1er degré bénéficieront d'une formation dont l'intitulé est : « Comment intégrer des éléments de français langue de scolarisation dans son enseignement quotidien ». Cette formation est une initiative du lycée qui en a assuré l'organisation et l'ingénierie dans le cadre du projet d'établissement.

- b. Question 2 : Résultats et analyse des épreuves anticipées du BAC (dites E3C) au LFM. Résultats et analyse des épreuves anticipées de Français du BAC au LFM ?

Réponse : Les épreuves viennent à peine de se terminer. Il est donc trop tôt pour connaître les résultats et faire des analyses quant aux E3C.
Les nouvelles épreuves d'EAF sont programmées en juin 2020.

- c. Question 3 : *Projet d'Etablissement : Projection de l'évolution du nombre d'élèves au LFM d'ici 2030. Ré-attractivité vis-à-vis des familles russes. Mise en place d'une section internationale « Anglais » tel qu'annoncé en juin 2019. Objectifs, Moyens, Publics visés (cf point au-dessus, public russe) ?*

Réponse : L'évolution sociologique de la population accueillie au LFM interroge à la fois le pilotage de l'établissement et la prévision des effectifs. Le projet d'établissement prend cette dimension en compte en se fixant comme objectif d'attirer, d'accueillir et d'accompagner vers la réussite un public moins francophone qu'auparavant.

La question des effectifs est sensible, car, dans le contexte de la baisse des ressortissants français, il est difficile de faire une prévision fiable. Entre le simple exercice qui consiste à projeter l'existant à l'horizon 2030 et l'approche par un effectif maximal (28) par classe rapporté au nombre de divisions, tous les scénarios sont possibles. De ce fait, les effectifs oscilleraient entre 1280 et 1450 élèves. Cependant, ces calculs ne sont que théoriques. Ils supposent une entrée annuelle régulière à l'école maternelle et au CP pour alimenter les cohortes des années suivantes. La politique de communication vers les familles russes est donc primordiale afin d'attirer des enfants entre 3 et 7 ans au lycée français de Moscou. La stratégie s'appuie sur : les journées portes ouvertes, la communication visuelle, la mise en avant de la maternelle à la française et du plurilinguisme, le réaménagement de la maternelle de l'IDF, la formation des enseignants au français langue de scolarisation, la traduction en russe de nos publications.

L'enseignement de la langue anglaise est également un atout au service de l'attractivité. De nombreuses familles sont sensibles à ce parcours linguistique, c'est indéniable. Cependant, compte tenu de nos effectifs restreints, il convient d'étudier l'ouverture d'une section internationale britannique au regard de la section internationale russe déjà en place au LFM : avons-nous un vivier suffisant d'élèves pour faire vivre deux sections internationales ?

- d. Question 4 : *Plan d'actions pour l'accès aux universités russes. Support du SCAC pour définition et mise en place du projet de déploiement d'accès aux universités russes ?*

Réponse : Compte tenu de l'augmentation de ses élèves russes ou franco-russes, le lycée, avec l'appui du SCAC, a l'ambition de se faire connaître auprès des universités moscovites, mais aussi de faire connaître les accords de reconnaissance de diplômes qui lient nos deux pays. Une première rencontre a eu lieu en janvier sur le site de MGU avec la direction de l'Ecole Supérieure de Traduction et d'Interprétariat. De cette rencontre des contacts ont été pris entre la directrice-adjointe de cette école et une enseignante de notre Section Internationale. Il est convenu que nos élèves seront invités pour une visite de présentation de l'université MGU. Cette entrée nous satisfait grandement pour nous faire connaître et pour faire découvrir à nos élèves les nombreuses universités réunies au sein de MGU. Une présence de MGU au forum des métiers et de la formation du LFM est également envisagée. Nous approcherons l'université MGIMO avec le même état d'esprit.

M. MEGRELIS, conseiller consulaire, questionne le Proviseur sur le nombre de bacheliers qui partent vers des Universités Russes après leur bac ? Le Proviseur indique

qu'après le Bac 2019, 3 élèves se sont tournés vers le système universitaire russe. M. MEGRELIS poursuit alors en demandant vers quels pays, en dehors de la France, les autres bacheliers se tournent-ils ? Toujours pour la session du Bac 2019, les élèves sont principalement partis étudier au Canada, en Suisse et plus surprenant aux Pays-Bas. Le COCAC prend la parole pour indiquer qu'en regard de ces destinations, une section Internationale Anglo-Saxonne serait un plus indéniable pour l'établissement et permettrait certainement d'accroître nos effectifs.

e. Question 5 : *Tableau d'emplois, ADL et Résidents Situation des besoins éventuels de recrutements de Résidents et ADL ?*

Réponse : Le tableau des emplois résidents est identique à ce qui a été présenté lors du dernier CE. Quant au tableau des emplois des personnels de droit local (PDL), il ne nous a pas encore été communiqué. Pour mémoire, il est de 100 ETP pour l'année en cours. Le lycée reste néanmoins vigilant concernant le recrutement de ressources locales compétentes. Les deux dernières années ont été fastes de ce point de vue avec l'arrivée de collègues titulaires au 1er et 2nd degré. Tout le monde s'accorde sur la nécessité à minima de sanctuariser les postes de résidents, en regard de l'absence de vivier localement et du problème désormais chronique de l'impossibilité d'obtenir des visas adéquats.

f. Question 6 : *Projet immobilier : Nouvelles et perspectives ?*

Réponse : Ce point a été traité avant les questions diverses.

3. Questions des parents :

a. Question 1 : *La Tricherie au moment des évaluations. Quelles solutions pouvez-vous apporter pour l'éviter, à défaut la réduire (usage de brouilleurs...) ? L'usage des téléphones, écouteurs sans fil, montres connectées ont amplifié ce problème ? Que dire des élèves qui trichent en choisissant de s'absenter les jours d'évaluation ? Quelles sont les sanctions prises par les professeurs ? Y a-t-il un travail de responsabilisation mis en place ?*

Réponse : La plus grande vigilance est demandée aux enseignants lors de leurs évaluations. Des règles simples, identiques à celles des examens, sont à privilégier : ne conserver avec soi que le matériel nécessaire et déposer son cartable sous le tableau ou au fond de la classe, y compris les téléphones et les objets connectés. Pour les élèves qui « évitent » des évaluations, la seule bonne solution est de leur faire refaire et d'en informer la famille.

Sur ce sujet, comme sur le suivant, le concours des familles est demandé pour sensibiliser leur(s) enfant(s) à la lutte contre la triche. « Je ne perds jamais. Sois je gagne, sois j'apprends » disait Nelson Mandela.

On ne peut que saluer l'engagement des élèves du CVCL qui dès l'année dernière ont travaillé à une campagne de sensibilisation par voie d'affichage.

Enfin, les élèves pris en flagrant délit de triche s'exposent non seulement à un abaissement de la note, mais également à une sanction prise par le chef d'établissement, avertissement disciplinaire ou exclusion temporaire avec ou sans sursis.

Le Conseiller Culturel ajoute que les sujets des évaluations et de contrôles doivent être systématiquement renouvelés régulièrement par les enseignants pour décourager efficacement la triche.

- b. *Question 2 : L'usage des WC sert aux fumeurs de cigarette électronique. Quelles sanctions sont prises ? Comment cela est-il contrôlé ?*

Réponse : Les toilettes sont régulièrement contrôlées par les personnels chargés de la surveillance. Des consignes particulières ont été données pour faire la « chasse » aux cigarettes électroniques. Les cas qui ont été traités ont fait l'objet de sanctions de la part du Proviseur, avertissement disciplinaire ou exclusion temporaire de l'établissement. Il est rappelé que le lycée ne peut pas lutter seul contre ce type de phénomène et que le concours des parents est demandé sous la forme d'un rappel régulier des règles, mais aussi d'une vérification des matériels détenus par les enfants.

- c. *Question 3 : Les niveaux en langue anglaise sont très disparates. Certains professeurs de langue anglaise proposent des travaux différents en créant des sous-groupes en interne au sein de certaines classes. Prévoyez-vous à court ou moyen terme d'officialiser ce travail à multi-niveaux et ainsi créer des groupes de niveaux comme pour la langue russe ?*

Réponse : Cette question sera prochainement mise à l'ordre du jour du Conseil Pédagogique sous cet angle, mais aussi sous celui du développement de l'enseignement de l'anglais outil d'attractivité. Cependant, il est important de dire que l'alignement des classes pour faire des groupes rend la réalisation des emplois du temps très compliqué et parfois impossible. Au LFM les enseignements de spécialité, le russe, les LV2, le latin, les enseignements spécifiques de SIR, les sciences et l'EPS sont déjà alignés dans les emplois du temps.

- d. *Question 4 : Il a été noté à la rentrée de septembre la réduction du nombre de niveaux en langue russe. Des groupes de F1 ont été supprimés, si bien que des élèves totalement débutants ont été regroupés avec des élèves de F2. Ou bien des élèves de F3 ont basculés soit en R1 soit en F2. Dans tous les cas, les écarts ont créé des groupes très disparates ce qui ne facilite pas l'apprentissage de cette langue. Quelle solution proposez-vous pour y remédier ?*

Réponse : Le volume horaire de russe est resté le même dans l'établissement. Il peut cependant arriver qu'un groupe de compétences ne soit pas ouvert en raison du peu d'élèves concernés. Les enseignants doivent alors user de différenciation pédagogique pour accompagner chaque élève du groupe. Il serait même souhaitable que des passerelles existent entre les groupes pour que les élèves puissent passer d'un niveau de compétences à l'autre en cours d'année en fonction de leur progrès et de la programmation pédagogique d'une période.

- e. *Question 5 : Il est proposé en France des enseignements optionnels en fin de niveau 3^{ème}. Au LFM, il est proposé seulement l'option « Sciences de l'ingénieur », alors qu'en France certains lycées proposent jusqu'à 12 options. Pour information, voici quelques enseignements optionnels possibles : Arts du cirque, Biotechnologies, Création et culture design, Création et innovation technologique, Santé et social, sciences et laboratoire, langues et culture de l'antiquité, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion... Ces options ne sont pas obligatoires mais les élèves ont la possibilité d'en choisir deux. Y a-t-il volonté d'offrir un panel plus large d'options pour la rentrée 2020 ?*

Réponse : Le lycée n'offre pas l'option science de l'ingénieur. Il offre la Langue Vivante C et Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) en latin. Pour des raisons liées à notre plafond d'emploi, mais aussi aux poursuites possibles en 1ère générale, il n'est pas envisagé d'élargir l'offre. En effet, en classe de 1ère générale seules les options LVC, LCA, EPS et Arts existent. Il convient également de tenir compte de l'ouverture

en terminale des options maths experts et maths complémentaires qui viendront s'ajouter à l'offre du lycée.

Enfin, la multiplicité des options offertes en classe de seconde prévue dans la réforme sert aux élèves qui souhaitent continuer vers des enseignements de spécialités en 1ère ou des séries du baccalauréat que le LFM ne propose pas.

- f. Question 6 : Les élèves actuellement en Terminale passeront leur bac en juin. Quid des élèves redoublants ? Comment cela va-t-il s'envisager avec la nouvelle réforme ?

Réponse : La réglementation prévoit ce cas de figure. Les élèves se verront attribuer des équivalences de notes en fonction de leur série du baccalauréat et des disciplines concernées.

- g. Question 7 : Aujourd'hui les élèves qui pratiquent les cours d'EPS au lycée ne disposent pas de vestiaire. La solution actuelle est le couloir pour les garçons et les toilettes pour les filles. Est-il prévu des travaux d'aménagement si l'extension du LFM est encore repoussée ?

Réponse : Il est compliqué de faire des travaux d'aménagement dans cet espace réduit dédié à l'EPS. Les enseignants ont déjà réfléchi à la question sans pouvoir y apporter une réponse appropriée. Nous allons cependant étudier la possibilité de tendre un rideau dans l'espace où se changent les garçons.

- h. Question 8 : Les cartables des enfants sont lourds, notamment pour les niveaux 6ème et 5ème. Quand le lycée considèrera-t-il la possibilité de passer aux manuels scolaires en version électronique ? Pourrions-nous envisager d'alléger en utilisant des feuillets mobiles et non des cahiers qui sont lourds et ne sont utilisés que partiellement ?

Réponse : Les manuels projetables sont déjà utilisés par des enseignants. Il conviendra de généraliser cette pratique pour éviter l'apport systématique du livre.

Pour des raisons liées à l'organisation personnelle des élèves, les feuillets mobiles sont souvent déconseillés par les enseignants qui leur préfèrent le cahier où se retrouvent facilement toutes les traces écrites.

- i. Question 9 : Les élèves de Terminale qui doivent passer l'épreuve de natation au baccalauréat n'ont accès à aucun couloir de piscine pour s'entraîner et ce depuis déjà plusieurs semaines. Sous quel délai pensez-vous trouver une solution ? Pourquoi proposer cette discipline au baccalauréat si le lycée n'anticipe pas cette disponibilité de couloirs en amont ?

Réponse : Il est inexact de dire que le lycée n'anticipe pas. Les réservations ont été comme chaque année faites auprès de notre partenaire qui s'est rétracté après la rentrée de septembre.

La situation connaît une fin heureuse depuis le 03 février, date à laquelle la piscine de l'Académie Juridique Koutafine (Baumanskaya) a accepté de nous louer des lignes d'eau.

- j. Question 10 : Il existe une réelle difficulté pour les élèves non russes, qui suivent l'enseignement SIR, de pouvoir continuer jusqu'à la fin de leur scolarité et d'obtenir cette mention SIR lors des épreuves de baccalauréat. Qui décide du niveau attendu ? Pourquoi pénaliser les élèves qui prennent ces options internationales avec un niveau d'exigence sans commune mesure avec les autres matières du Bac ?

Réponse : Le Proviseur se met en relation avec l'Inspecteur Général de russe pour examiner cette question.

- k. Question 11 : Lors des absences sur « Pronote », il est indiqué 1 matinée d'absence même si l'élève n'a manqué qu'une heure. « Pronote » est un outil informatique qui peut se paramétrer. Pourquoi ce barème, qui n'incite pas les élèves à assister à l'intégralité des cours ? Pourquoi parler en demi-journée d'absence, ce qui n'est pas le reflet de la réalité ?

Réponse : Après étude de la question, l'équipe de direction propose de faire apparaître également le nombre d'heures d'absence sur le bulletin trimestriel à côté des demi-journées qui restent un élément de communication en matière d'absentéisme.

- l. Question 12 : Idée de mettre en place une charte de présence des élèves et des professeurs. A combien estimez-vous le nombre d'heures d'absences par professeur/par classe, par an ? Quelles solutions pour réduire ce nombre important d'heures manquées ?

Réponse : Il n'est pas nécessaire de créer une charte pour les enseignants. Les enseignants du lycée sont des professionnels sérieux qui ne s'absentent pas sans raison. Ils répondent soit au statut de la fonction publique, soit au règlement intérieur du travail du LFM. Les absences relèvent de trois postes principaux : la formation, le congé maladie ou l'accompagnement de voyages ou de sorties.

Sur les remplacements de courte durée concernant les absences prévues à l'avance (stages, voyages, ...) le dernier conseil pédagogique a permis de s'entendre sur la mise en œuvre de remplacements à partir d'un vivier d'enseignants volontaires. Nous devrions en voir les effets dans les mois qui viennent et atteindre un fonctionnement optimal dès la rentrée de septembre 2020.

Les questions diverses ayant été épuisées, le Proviseur lève la séance à 20h22 et invite les membres du CE à poursuivre leurs échanges autour d'un verre de l'amitié.

Les secrétaires de séance,

M. BURLOTTE
Représentant des parents d'élèves

M. BERENGER-BOYELDIEU,
Directeur administratif et financier

Le 18 février 2002

Visa du président du Conseil,

Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée

P.J : 1 (motion relative au blocage actuel du projet d'extension)